

Lundi 13 juillet 2026

Communiqué de presse – Cellule d’expertise sur le risque d’incendie en milieu naturel

La Cellule d’expertise sur le risque incendie en milieu naturel, regroupant les différents interlocuteurs du secteur en Wallonie, s’est réunie ce lundi 13 juillet sous l’égide du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d’Expertise (CORTEX) en vue de poursuivre le suivi du risque, de formuler des recommandations aux autorités compétentes et d’acter des mesures de prévention auprès des gestionnaires régionaux et locaux.

1. Situation météorologique (IRM)

Selon les dernières prévisions de l’IRM, nous sommes actuellement dans des courants secs et chauds. La haute pression située sur la Mer du nord nous envoie des courants de nord-est un peu moins chaud qu’en France. Les développements orageux sont attendus durant la nuit de jeudi à vendredi et surtout la journée de vendredi. Les précipitations resteront cependant localisées sur la Wallonie. On attend entre 5 et 10 millimètres de précipitations. Pour le week-end et les jours suivants, les courants seront moins chauds (autour de 25 degrés) avec des courants secs.

2. Situation au niveau du risque (DNF)

Pour les **milieux ouverts**, nous sommes aujourd’hui à un niveau de risque élevé. Dès ce mardi 14 juillet, le niveau de risque passera à modéré sauf pour le Luxembourg où il reste élevé. Pour le reste de la semaine, le niveau de risque sera modéré en fonction du passage des précipitations.

En **milieux forestiers**, le niveau de risque est modéré et aura tendance à s’atténuer suite aux précipitations annoncées mais cet effet bénéfique ne sera que de courte durée. De plus, on constate que la végétation vivante commence à s’assécher en de nombreux endroits ce qui accroît le risque de départs de feux.

Certaines zones de secours ont connu des départs de feu de broussailles ou de champ durant le week-end, heureusement sans gravité.

Globalement, la situation reste donc à risque pour les prochains jours.

3. Mesures prises

Le renforcement de la surveillance par les agents DNF et l’organisation de rondes sur le terrain sont maintenus. Les gestionnaires de réserves naturelles sont avertis du risque et appliquent toutes les recommandations de lutte contre les incendies.

4. Recommandations et interdictions

A ce jour, toutes les provinces wallonnes ont pris des arrêtés provinciaux avec une série de mesures et d'interdictions. Vous trouverez les liens utiles vers ces arrêtés dans [l'actualité de Wallonie.be](https://actualite.wallonie.be). Une réévaluation sera réalisée ce 16 juillet afin de prolonger ou adapter, au besoin, les mesures actuelles et notamment en prévision des festivités du 21 juillet et des feux d'artifice.

Des informations complémentaires sont disponibles sur :

- La [page web consacrée aux Feux de forêt](#)
- [FAQ Prévention incendies en forêt](#)
- [Affiche incendies wallonie web.pdf](#) et [Dépliant incendies wallonie](#) (à noter que les affiches et dépliants sont aussi disponibles en allemand et en néerlandais)
- Sans oublier les sites communaux et les panneaux d'information installés aux zones sensibles.

Pour prévenir les risques d'incendie, le Service public de Wallonie rappelle les recommandations suivantes :

- Il est formellement interdit d'allumer du feu en forêt ;
- Ne jetez jamais de mégots de cigarette, y compris par la fenêtre de sa voiture ;
- Évitez de garer une voiture dans les hautes herbes, qui peuvent s'enflammer au contact du pot d'échappement ;
- Ne brûlez pas de déchets verts à moins de 25 m d'une forêt (et pour rappel à moins de 100m d'une habitation), et prévoyez toujours de quoi éteindre le feu (ex. : tuyau d'arrosage à proximité), respectez aussi les règlements communaux en la matière ;
- Redoublez de prudence lors de travaux avec des outils produisant des étincelles ou de la chaleur (ex. : disqueuse, décapeur thermique) ;
- Soyez très vigilant avec les barbecues : placez-les loin de toute végétation inflammable (comme des haies) et prévoyez un moyen d'extinction ;
- Suivez les consignes des autorités locales en matière de manifestations diverses (feux d'artifice ou autres).

Si vous êtes témoin d'un incendie de forêt ou de broussailles, restez calmes et suivez les étapes suivantes :

1. Alerte les secours en appelant le 112. Donnez votre position avec des repères précis (chemins, parkings, tours de guet, etc.) ;
2. Éloignez-vous en suivant les chemins existants. Ne prenez aucun risque et suivez les consignes des pompiers ou des agents forestiers ;
3. Prévenez les personnes susceptibles d'être en danger.

Le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) poursuivra un monitoring constant de la situation et convoquera une cellule d'expertise ce jeudi 16 juillet afin de réaliser un nouveau point sur la situation.

Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise risque incendie
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE